



Institut Secondaire Spécialisé Sainte-Gertrude

Rue de Bauffe 2, 7940 Brugelette

PROJET EDUCATIF DE LA FORME 4

2026-2027

GRILLES

SANCTION DES ETUDES



L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE AVEC UNE STRUCTURE ADAPTEE

Cette forme d'enseignement correspond à l'enseignement ordinaire mais avec un encadrement différent, en bénéficiant de la structure du spécialisé

- Accompagnement adapté
- Encadrement éducatif plus important
- Classes moins nombreuses : 5 à 8 élèves par classe en moyenne
- Outils spécifiques
- Méthode d'apprentissage différenciée
- Présence d'une équipe paramédicale : une logopède encadre les dossiers d'aménagements raisonnables et un assistant social assure le suivi psycho-social et l'orientation

Un focus particulier est mis sur le travail du projet, de la motivation, du sens et de l'estime de soi.

NOTRE OFFRE D'ENSEIGNEMENT

Nous organisons en 2026/2027 :

1^{er} degré

- Une deuxième année en différencié : **2D (*)**
- Un premier degré commun :
 - **1^{ère} année du Tronc Commun : S1**
 - **2^{ème} année de l'ancien système**
 - **2^{ème} S de l'ancien système**

2^{ème} degré

- Une **3S-DO**
- Un deuxième degré général option arts d'expression : **3GT- 4GT**
- Ouverture d'un deuxième degré technique de transition option informatique : **3TT. La 4^{ème} année sera organisée en 27/28**

- Ouverture d'un deuxième degré technique de qualification option restauration : **3TQ restauration et 4TQ hôtelier-restaurateur**

3ème degré

- Un troisième degré général option arts d'expression : **5GT. La 6GT sera organisée dès 2027/2028**

Arrivée du Tronc Commun en secondaire

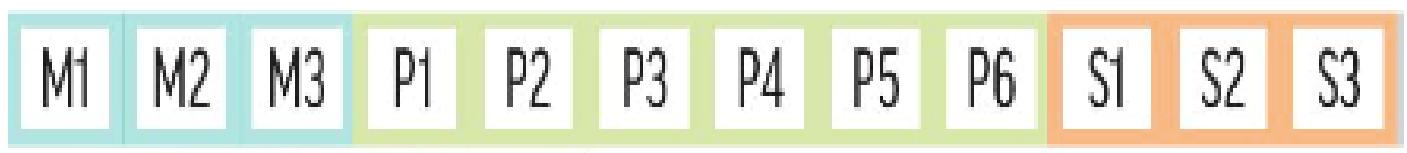
(*) le degré différencié disparaîtra totalement en 2027/2028 dans toutes les écoles. Les élèves en 1^{ère} différenciée en 2025/2026 qui n'obtiendront pas le CEB en fin d'année pourront faire une 2^{ème} différenciée en 26/27. Il ne nous est plus permis d'inscrire les enfants n'ayant pas obtenu leur CEB au fondamental en 1^{ère} différenciée.

Nous sommes dans une phase transitoire du Tronc Commun.

L'année 26/27 connaît l'arrivée du Tronc en 1^{ère} année tandis que les autres années continuent à fonctionner sur l'ancien régime.

Les contenus d'apprentissage prévus pour le tronc commun sont répartis sur les 12 années.

Tous les élèves de toutes les écoles bénéficient des mêmes apprentissages, y compris en Forme 4 dans le spécialisé.





L'objectif général du tronc commun

Offrir à chaque jeune le même parcours d'apprentissage :

- Plus en phase avec les réalités de la société actuelle et les défis de tout citoyen.
- Permettant des choix d'orientation réfléchis et éclairés.



Les trois axes majeurs du tronc commun

- Le renforcement des apprentissages fondamentaux.
- La modernité et l'ouverture par l'éducations aux médias et au numérique.
- La dynamique d'orientation progressive au travers de l'éducation aux choix.

Les apprentissages sont organisés en 5 domaines.

1° Français, art et culture

- Français
- Langues anciennes (Latin)
- Education culturelle et artistique

2° Sciences humaines, philosophie et citoyenneté

- Formation historique, géographique, économique et sociale
- Philosophie, citoyenneté et religion

3° Langues modernes

4° Math, sciences et techniques

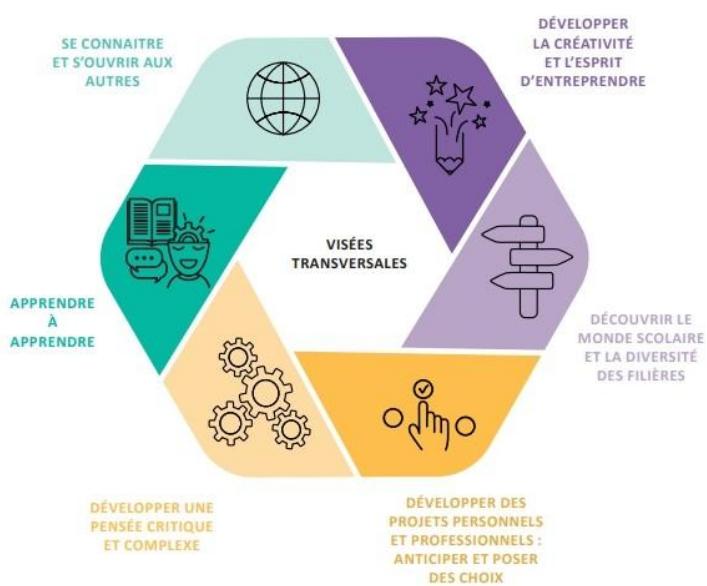
- Mathématiques
- Sciences
- Formation manuelle, technique, technologique
- Numérique

5° Education physique, bien-être et santé

- Aptitudes physiques
- Bien-être corporel et émotionnel



A travers les cours et différents projets, l'école apprend aussi à votre enfant à :



La forme 4 accueille des jeunes à tout moment de l'année et dans toutes les années d'enseignement :

- Des élèves en difficulté passagère après un décrochage, une longue période de déscolarisation ou ayant besoin une mise en route dans l'enseignement secondaire.
Après un travail de stabilisation et de raccrochage, nous travaillons le retour dans l'ordinaire avec l'aide du pôle d'intégration le Près Serré, qui partage notre bâtiment.
- Pour certains jeunes, la Forme 4 apporte un cadre sécurisant, indispensable à leur bien-être et à une scolarité épanouie. Nous leur proposons la possibilité d'une scolarité complète en organisant un enseignement général, technique et qualifiant. Nous pouvons, grâce à cette offre étendue, accueillir des jeunes quelle que soit leur année d'étude au moment où ils ont besoin de nous rejoindre.

La 2^{ème} différenciée

Grille horaire : 32h/semaine

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	7
Mathématiques	7
Etude du milieu	2
Sciences	2
Sport	3
Anglais	3
Musique	1
Education plastique	1
Cuisine	2
Horticulture	2
<u>Total</u>	32

Pour qui ?

La deuxième différenciée est accessible à l'élève qui a suivi la 1^{ère} année différenciée et qui n'est pas titulaire du CEB.

Sanction des études

Passage en S1 :

- Si réussite du CEB : passage en S1 en Forme 4 ou dans l'ordinaire.
- Si octroi du CEB par le jury ou si échec : passage en S1 avec accompagnement renforcé, en Forme 4 ou dans l'ordinaire.

1^{er} degré Commun

Période transitoire : S1 du Tronc Commun/ 2C et 2S de l'ancien régime.

La 1^{ère} année Commune

Pour qui ?

La 1^{ère} année commune est accessible à tout élève quittant le fondamental, qu'il ait obtenu le CEB ou pas.

Grille horaire

Matières	Nombre d'heures/semaine
Religion catholique	2
Français	6
Mathématiques	5
FHGES : formation historique, géographique et sociale	4
Sciences	3
FMTTN : Formation manuelle, technique, technologique et numérique	3 (1 FMTT et 2 N)
Education physique et à la santé	3
Anglais ou néerlandais	4
ECA : Education culturelle et artistique : expression française et corporelle, expression plastique, expression musicale.	2
(AP : Accompagnement personnalisé)	(2)* (*) durant les cours
<u>Total</u>	32

Sanction des études

Pour les élèves qui ont déjà commencé le secondaire avant la rentrée 26/27 :

- Le 1^{er} degré doit être suivi en maximum 3 ans, années en différencié comprises (ex : 1diff + 2 diff + 2C ou 1diff + 1C + 2C ou 1C + 2C + 2S).
- Les élèves passent les épreuves du CE1D à la fin de la 2C et/ou 2S.

Pour les élèves qui entament le Tronc Commun en S1 en 26/27 :

Elèves sans CEB :

- Si la S1 est réussie, l'élève passe en S2 et obtient son CEB.
- Si la S1 n'est pas réussie, un maintien exceptionnel est possible.

Elèves avec CEB :

- Si la S1 est réussie, l'élève passe en S2.
- Si la S1 n'est pas réussie, un maintien exceptionnel est possible.

A tout moment, il existe une possibilité de s'orienter en Forme 3, selon le projet personnel.

La 2^{ème} année Commune

Pour qui ?

La 2^{ème} commune fonctionne sur l'ancien régime et est accessible :

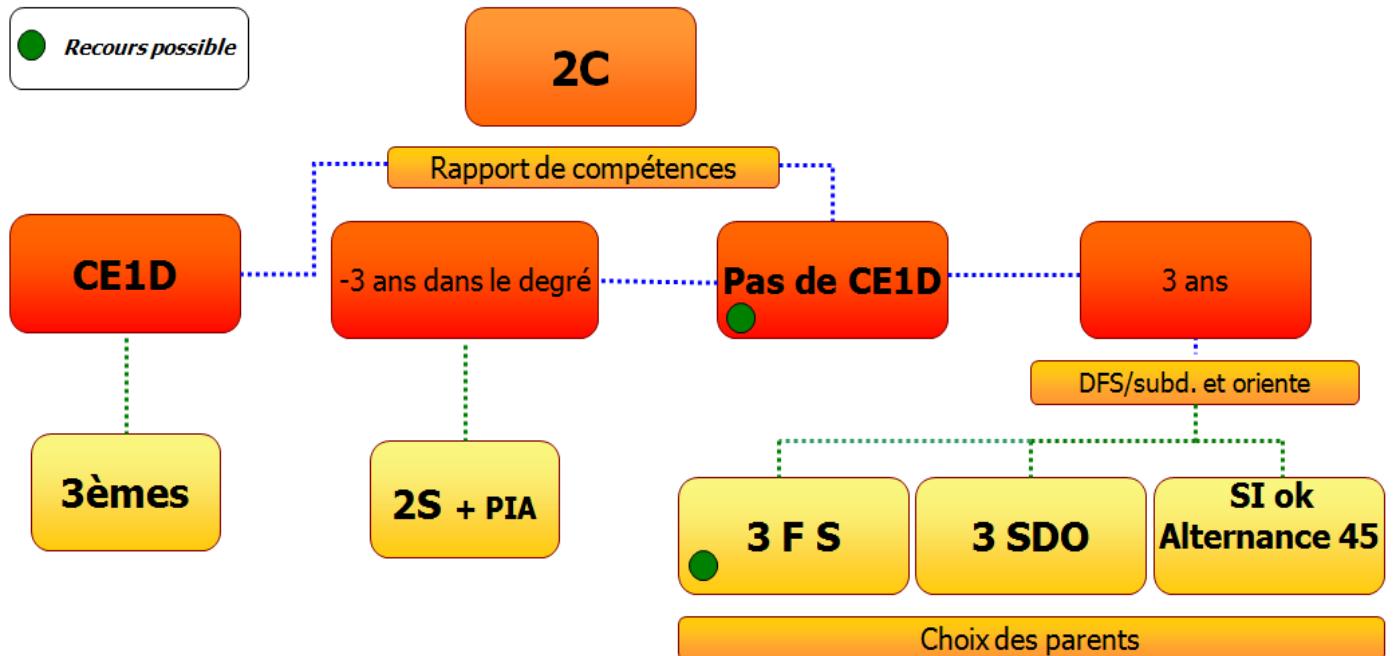
- A l'élève qui a suivi la 1^{ère} commune
- A l'élève qui a suivi la 2^{ème} année différenciée, qui a obtenu son CEB et qui n'aura pas atteint 16 ans au 31 décembre de l'année scolaire qui suit.

Grille horaire

Matières	Nombre d'heures en 2ème
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Etude du milieu	4
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Musique	0
Education plastique	1
Horticulture ou Cuisine	2
Informatique ou logique	1
T.D mathématique	1
Total	32

Sanction des études :

Réussite	Echec	
Octroi du CE1D	Moins de 3 ans dans le degré	3 ans dans le degré
<ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel (forme 4 ou ordinaire).• Forme 3 selon le projet	<ul style="list-style-type: none">• 2S• Forme 3 selon le projet	<ul style="list-style-type: none">• 3SDO• 3^{ème} selon l'orientation du conseil de classe qui détermine les formes et sections possibles (DFS)• Alternance article 45 (15 ans accomplis et 2 ans au 1^{er} degré ou 16 ans accomplis)



La 2^{ème} S

Pour qui ?

L'année supplémentaire organisée au terme du 1^{er} degré (2S) est accessible :

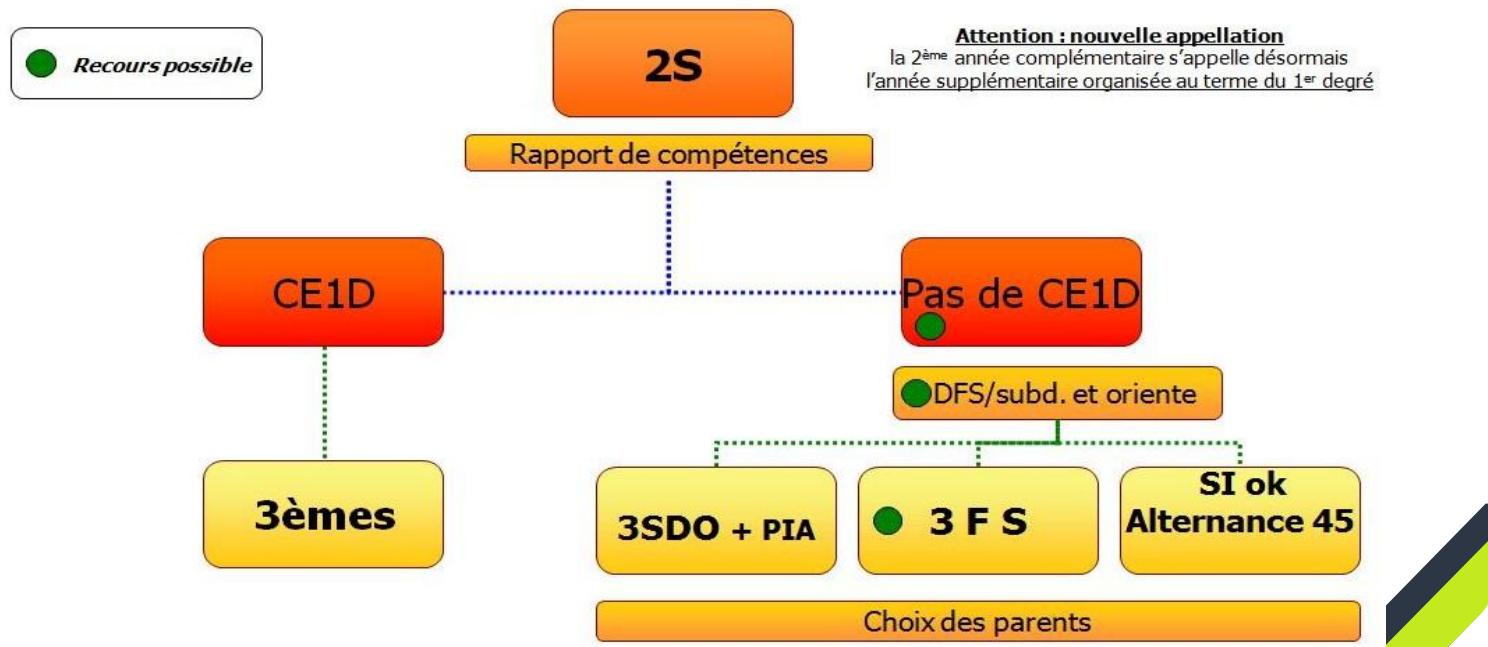
- A l'élève qui a suivi une 2^{ème} commune, qui a effectué moins de trois années au sein du 1er degré et qui n'a pas obtenu son CE1D
- A l'élève qui a suivi une 2^{ème} année différenciée, qu'il soit titulaire du CEB ou non
- A l'élève qui a suivi 2 années dans un établissement de la Communauté flamande ou germanophone.

Grille horaire

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Etude du milieu	4
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Musique	0
Education plastique	1
Horticulture ou Cuisine	2
Informatique ou logique	1
T.D mathématique	1
Total	32

Sanction des études

Réussite : octroi du CE1D	Echec
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel : toutes les 3èmes (forme 4 ou ordinaire) • Forme 3 selon le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} année selon les décisions du conseil de classe (orientations conseillées/déconseillées) : TQ ou professionnel • 3SDO • Alternance 45 (15 ans et 2 ans dans le degré ou 16 ans) • Forme 3



Dès la réussite des CE1D, le conseil de classe octroie le CEB aux élèves qui ne le possèdent pas encore.

2^{ème} degré

La 3 S-DO

Il s'agit d'une année supplémentaire de détermination et d'orientation (SDO) créée à l'entrée du 2^{ème} degré. Comme son nom l'indique, l'objectif est d'aider l'élève à combler ses lacunes, en prenant en compte ses besoins, tout en lui permettant de mener une réflexion sur son futur scolaire.

Pour qui ?

- Les élèves qui ont déjà effectué 3 années dans le 1^{er} degré (incluant les années en différencié et en commun) et qui n'ont pas obtenu le CE1D
- Les élèves qui obtiennent le CEB au terme de la 2ème différenciée et qui ont 16 ans au 31/12.
- Les élèves qui n'obtiennent pas le CEB au terme de la 2Diff, quel que soit l'âge.

Objectifs

- L'objectif principal est la prise en compte des besoins particuliers et des difficultés de l'élève pour l'aider à poursuivre le développement de ses compétences en vue d'obtenir le CE1D.
- Donner accès à n'importe quelle 3^{ème} année, en évitant de se retrouver par défaut dans le professionnel où l'élève ne se projette pas nécessairement.
- La 3S-DO vise également à aider chaque jeune à élaborer un projet personnel relatif à la poursuite de sa scolarité. L'observation des divers potentiels de chaque élève permet de recueillir des éléments d'information susceptibles d'aider à son orientation.
- Un module de formation intégrée de 6 heures a pour but d'appréhender le monde professionnel, les métiers, les formations et d'élaborer avec le jeune un projet de vie en lien avec son orientation.

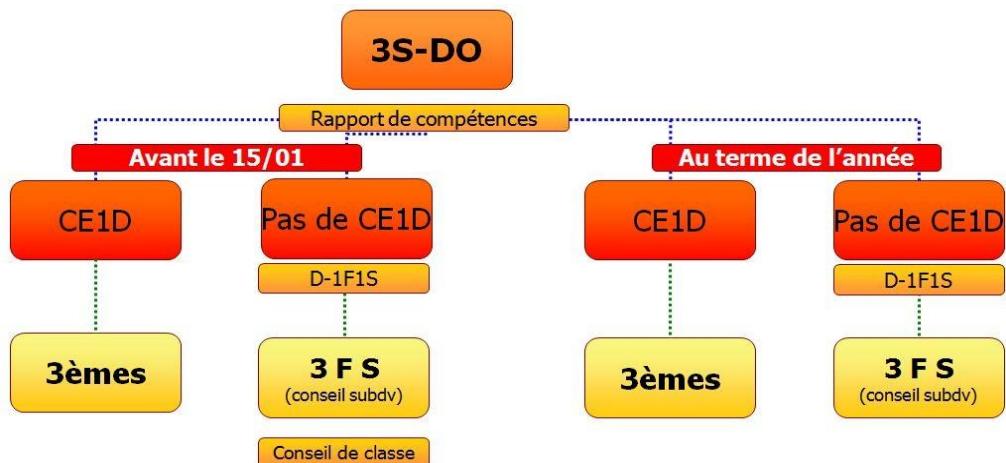
- 2/3 de ces cours sont consacrés à suivre des cours de pratique professionnelle, au sein de notre établissement ou dans d'autres établissements, via conventions : visite de lieux de travail, animations sur le marché de l'emploi, stages,...

Grille horaire : 34 heures/semaine

La grille horaire comprend 34 heures de cours. Afin de placer les 34 heures dans notre horaire scolaire, nous plaçons les 2 heures supplémentaires à la grille classique sur deux temps de table afin de ne pas entraver les retours en transport.

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	6
Mathématiques	5
Etude du milieu	3
Sciences	3
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Activités artistiques (musique/dessin)	2
Module de formation intégrée	6
<u>Total</u>	34

Sanction des études



L'élève est évalué à deux reprises. Lors de ces évaluations, le conseil de classe établit un rapport de compétences acquises, sur base duquel il prend sa décision. Il n'y a pas de recours possible contre la décision du Conseil de Classe qui définit la forme et la section.

Avant le 15 janvier :

- Le Conseil de Classe peut décider d'octroyer le CE1D (+ le CEB) et de permettre le passage vers toutes les formes, sections et orientations en 3^{ème}. Il délivre à l'élève un rapport de compétences qui motive l'octroi du CE1D et le passage vers toutes les formes, sections et orientations d'études de 3^{ème}.
- Le Conseil de Classe peut proposer un passage en 3^{ème} en déconseillant certaines orientations d'étude, sur base d'un rapport de compétences motivant le refus d'octroi du CE1D. L'élève qui fait le choix de ne pas rejoindre la 3^{ème} année définie par le conseil de classe termine l'année en 3S-DO

Et/ou

En fin d'année.

Réussite : octroi du CE1D	Echec
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel : toutes les 3èmes (forme 4 ou ordinaire) • Forme 3 selon le projet. • Le CEB est également octroyé. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} année selon les décisions du conseil de classe (orientations conseillées/déconseillées) : TQ ou professionnel • Alternance 45 (15 ans et 2 ans dans le degré ou 16 ans) • Forme 3

2^{ème} degré général en Arts d'expression

3^{ème} Générale

4^{ème} Générale

Pour qui ?

La 3^{ème} générale s'adresse aux jeunes qui ont obtenu leur CE1D au terme de la 2C ou de la 2S. A chaque réussite d'année scolaire, le jeune passe dans l'année supérieure. Nous avons ouvert jusqu'à la 5^{ème}. La 6^{ème} année sera ouverte pour la rentrée 27/28.

Grille horaire de 3G et de 4G

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Géographie	2
Histoire	2
Sciences	3
Sport	2
Langue 1 Anglais ou néerlandais	4
Langue 2 Anglais ou néerlandais	4
Musique	1
Education plastique	1
Expression théâtrale	2
Total	33

Afin de placer les 33 heures dans notre horaire scolaire, nous plaçons l'heure supplémentaire à la grille classique sur un temps de table afin de ne pas entraver les retours en transport.

2^{ème} degré en technique de transition Section Informatique

Pour qui ?

La 3^{ème} année technique de transition s'adresse aux jeunes qui ont obtenu leur CE1D au terme de la 2C, de la 2S ou de la 3SDO. A chaque réussite d'année scolaire, le jeune passe dans l'année supérieure.

La 4^{ème} année sera ouverte pour la rentrée 27/28.

Grille horaire de 3TT option informatique

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Géographie	2
Histoire	2
Sciences	3
Sport	2
Langue 1 Anglais ou néerlandais	4
Informatique	4
Logiciels informatiques	3
Total	32

2^{ème} degré en technique de qualification section restauration

3TQ restauration
4TQ hôtelier-restaurateur

Pour qui ?

La 3ème année technique de qualification est ouverte aux jeunes :

- Qui ont obtenu leur CE1D et souhaitent se diriger vers une option qualifiante
- Qui n'ont pas obtenu leur CE1D au terme du 1^{er} degré ou après une 3SDO, mais pour qui le conseil de classe a émis un avis d'orientation vers une 3TQ
- Qui ont réussi une 3P (3^{ème} professionnelle)

Finalité

La 3TQ est une année d'orientation vers une option qualifiante.

La grille est identique en 3TQ et 4TQ.

Grille horaire de la 3TQ restauration/4 TQ hôtelier-restaurateur

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	4
Mathématiques	2
Formation géographique et historique	2
Formation scientifique	2
Sport	2
Langue 1 Anglais ou néerlandais	4
TP art culinaire	6
Technologie de la cuisine	2
Technique de salle, réception	2
TP salle	4
<u>Total</u>	32

Sanction des études

- Les 3^{ème} et 4^{ème} années sont sanctionnées par des attestations d'orientation. Les attestations d'orientation sont :

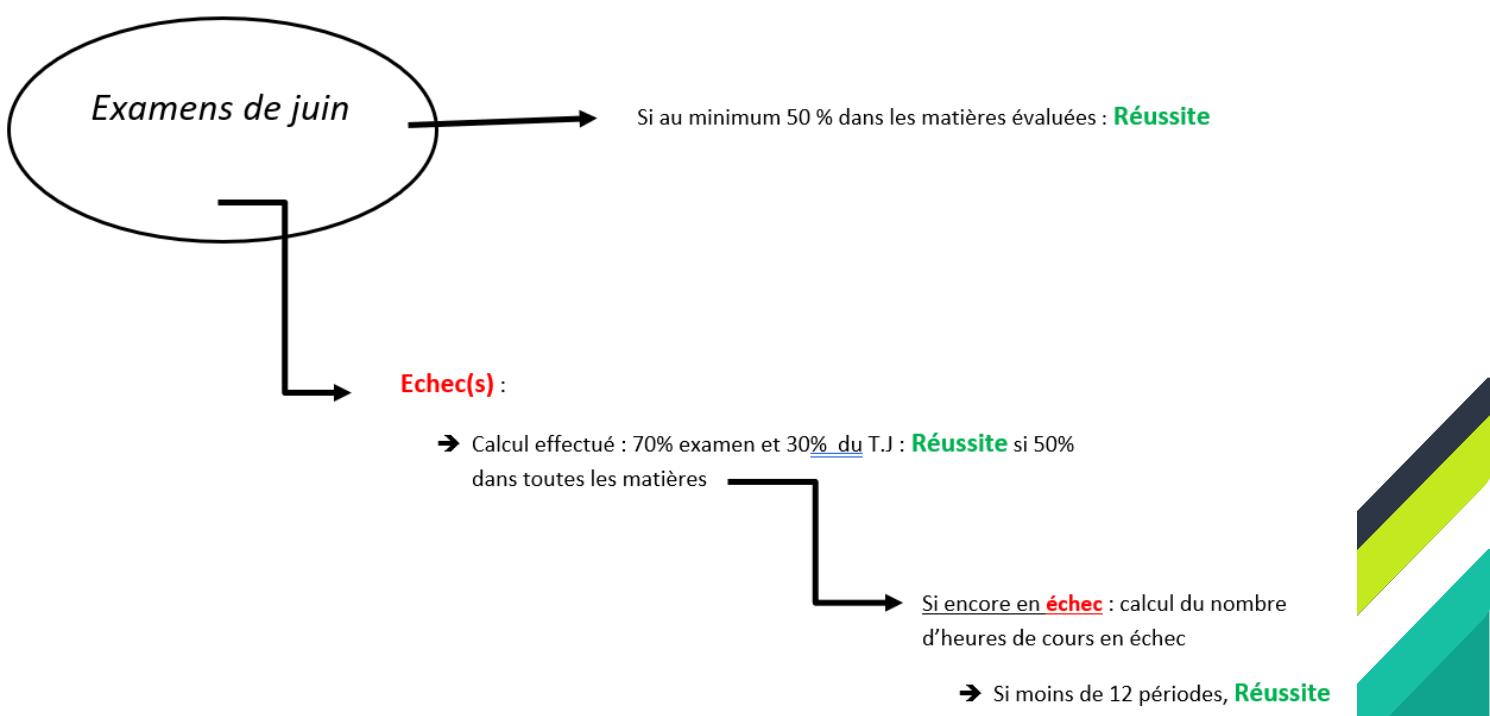
1° l'attestation d'orientation A, sur laquelle est stipulé que l'élève a terminé l'année ou le degré avec fruit ;

2° l'attestation d'orientation B sur laquelle est stipulé que l'élève a terminé l'année ou le degré avec fruit, mais ne peut être admis dans l'année supérieure qu'avec restriction portant sur telle(s) forme(s) d'enseignement, telle(s) section(s) et/ou telle(s) orientation(s) d'étude(s) ;

3° l'attestation d'orientation C, sur laquelle est stipulé que l'élève n'a pas terminé l'année ou le degré avec fruit. Un redoublement est alors possible, ou une réorientation.

- Le certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) est délivré, par le Conseil de classe, aux élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la 4^{ème} année.

Nos balises de décision en fin d'année :



3^{ème} degré

3^{ème} degré général de transition en Arts d'expression

5^{ème} Générale

Grille horaire de 5G

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	4
Mathématiques	4
Formation géographique	2
Formation historique	2
Sciences	3
Education physique	2
Langue 1 Anglais ou néerlandais	2
Langue 2 Anglais ou néerlandais	4
Expression musicale	1
Expression plastique	1
Expression théâtrale	2
Atelier d'expression et de communication	1
Activités physiques et sportives liées à l'option	1
Expression orale et/ou écrite en lien avec l'option	1
<u>Total</u>	32

Le **3^e degré de transition** suit une grille horaire orientée vers la maîtrise disciplinaire et la préparation au supérieur.

Sanction des études

Le **3^e degré** est le degré **certificatif**, organisé pour mener au **CESS**.

La réussite du degré nécessite la validation des compétences terminales, des épreuves certificatives et l'obtention du CESS.

NOTRE FOCUS

- Renforcer savoir, savoir-faire et savoir-être à travers une formation générale et technique individualisée.
- Amener nos jeunes au maximum de leurs capacités intellectuelles et sociales.
- Préparer nos jeunes à être des citoyens responsables, tolérants, ouverts sur le monde extérieur.
- Amener chaque élève à devenir acteur de sa vie et à s'engager dans un cheminement réflexif sur son projet de vie.
- Développer une pédagogie de la réussite basée sur la théorie des petits pas, sur l'individualisation et l'apprentissage par l'erreur.

NOS ENGAGEMENTS

- Entretenir un dialogue constant avec le jeune et tous les partenaires extérieurs qui l'entourent, afin de construire et accompagner le projet et l'orientation, favoriser l'accrochage scolaire et lui permettre de se réaliser en tant que personne.
- Donner l'accès à des outils spécifiques en tenant compte des limites et difficultés de chacun (IPAD, outils spécifiques d'aménagements raisonnables) via une coordination avec les familles et spécialistes qui encadrent le jeune.
- Respecter le rythme de chacun en accompagnant le besoin de bouger et de faire des activités extérieures.
- Coordonner en équipe éducative et psycho-sociale pour une prise en charge globale du jeune en concertation.
- Développer les compétences transversales en visant l'intégration sociale.
- Décloisonner les différents apprentissages et envisager le continuum pédagogique de manière interdisciplinaire (projets)
- Différencier notre enseignement pour chaque jeune via le PPE (Projet personnel de l'élève) le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA), qui est un riche outil de collaboration entre l'élève, ses parents, l'école et les partenaires externes de l'école. Il suit l'élève toute sa scolarité et reprend les objectifs poursuivis ainsi que les adaptations spécifiques aux apprentissages mises en place.

Les objectifs sont élaborés par le conseil de classe sur base d'observations de professionnels.

C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation et de formation de chaque élève.

- Adapter nos méthodes aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui en se tenant à la pointe de la technologie numérique et technique, notamment par l'utilisation de l'outil informatique.
- Préparer et accompagner l'adolescent à la suite de sa scolarité.
- Epanouir la personnalité par le développement de la compréhension, l'expression, la créativité.



MODALITES D'INSCRIPTION :

L'élève doit:

- posséder une attestation de type 3
- être âgé de 12 ans minimum
- présenter un rapport complet émanant du centre PMS de la dernière école fréquentée, d'un centre de guidance ou d'un spécialiste agréé.

Toute inscription administrative sera précédée d'un entretien avec la Direction ou la coordinatrice de la Forme 4, où un dossier d'accompagnement pédagogique et social sera construit.

Une inscription dure 1h/1h 30.

PERSONNES DE CONTACT :

Charlotte Lejuste, logopède, est la personne référente de la forme 4 :

charlotte.lejuste@sainte-gertrude.be

La direction est également disponible pour répondre à toute question : direction@sainte-gertrude.be